

Les AMAP de Provence

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du samedi 9 septembre au 24 septembre 2020

Suite à la crise sanitaire, le collectif n'a pu convoquer les adhérents physiquement. Un vote électronique a donc été mis en place du 9 septembre au 24 septembre 2020, pour présenter et approuver les documents financiers de notre association.

- **Résultats des votes électroniques**

Les votes sont présentés en deux catégories (vote délibéré : adhérents 2019 et vote consultatif : adhérents 2020 seulement).

1) Comptes exercice 2019

	1. Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2019 ?			
	Pour	Contre	Blanc	Nul
DROIT DE VOTE*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	9	0	0	0
Collège B : amapien(ne)	118	1	7	0
Collège C : paysan(ne)	8	0	0	0
Sous-total	135	1	7	0
VOTE CONSULTATIF*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	0	0	0	0
Collège B : amapien(ne)	29	0	2	2
Collège C : paysan(ne)	1	0	0	0
Sous-total	30	0	2	2
TOTAL	165	1	9	2

Les comptes de l'exercice 2019 sont validés à la majorité.

2) Rapport financier 2019

	2. Approuvez-vous le rapport financier 2019 ?			
	Pour	Contre	Blanc	Nul
DROIT DE VOTE*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	9	0	0	0
Collège B : amapien(ne)	119	0	7	0
Collège C : paysan(ne)	8	0	0	0
Sous-total	136	0	7	0
VOTE CONSULTATIF*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	0	0	0	0
Collège B : amapien(ne)	29	0	2	2
Collège C : paysan(ne)	1	0	0	0
Sous-total	30	0	2	2
TOTAL	166	0	9	2

Le rapport financier 2019 est validé à la majorité. Le résultat de l'exercice 2019, 2 951 € est donc affecté en report à nouveau.

3) Budget prévisionnel 2020

	3. Approuvez-vous le budget prévisionnel 2020 ?			
	Pour	Contre	Blanc	Nul
DROIT DE VOTE*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	8	0	1	0
Collège B : amapien(ne)	116	2	8	0
Collège C : paysan(ne)	8	0	0	0
Sous-total	132	2	9	0
VOTE CONSULTATIF*				
Collège A : représentant(e) de l'AMAP	0	0	0	0
Collège B : amapien(ne)	28	0	3	2
Collège C : paysan(ne)	1	0	0	0
Sous-total	29	0	3	2
TOTAL	161	2	12	2

Le budget 2020 est validé à la majorité.

- **Retour sur les questions posées**

« Il s'agit d'une association, je ne comprends pas les dépenses liées au déplacement pour les administrés ? Si c'est le cas nous devrions aussi payé les Amapiens bénévoles?.. »

De nombreuses associations défraient leurs bénévoles lorsqu'ils sont amenés à se déplacer fréquemment : le temps passé reste bénévole (réunions du Collectif, échanges téléphoniques et mails avec les salariés, représentation auprès des partenaires, rédaction de courriers, etc.) mais il est tout à fait légal et assez commun de proposer une indemnisation sur les déplacements. Il a été décidé de défrayer les déplacements des administrateurs, lorsqu'ils correspondent aux réunions de bureau et de collectif, accompagnement à la création d'AMAP et suivi individuel, évaluations participatives, et réunions préparatoires à la demande du réseau pour un évènement. Et ce bien sûr si les bénévoles concernés en formulent la demande.

« Sera-t-il possible de tenir une assemblée en présentiel dans un avenir proche ? »

Si nous y sommes autorisés et que les conditions sont toutes réunies, nous ferons une assemblée en présentiel. Elle est d'ailleurs prévue pour février 2021, mais malheureusement, nous avons bien peur que les rassemblements soient limités. Il y a donc de forte chance qu'elle soit en visio-conférence.

« Bonjour page 8 chzp5 du rapport financier je ne comprends pas pourquoi on voit 341.6 en 861-870 ET 419.68 DANS LES EXPLICATIONS ET ni la valorisation le taux horaire me semble très bas »

Il y a eu une erreur de notre part dans les explications. Les contributions volontaires enregistrées sont bien de 341.60 €. Cette contribution concerne seulement le temps passé par le comité de pilotage sur le projet LEADER. Le projet a réellement démarré à partir du 1^{er} octobre 2019, 35heures ont été comptabilisées pour un taux horaire de 9.76€. Ce taux correspond au montant enregistré sur la convention. Nous devons reprendre le même montant qu'indiqué initialement pour toute la durée du projet.

« Quelques commentaires sur les documents financier 2019..

1 - Globalement :

Les documents, compte de résultat et bilan donnent l'image d'une « bonne gestion » : les charges sont adaptées aux produits, pas de fuite en avant toujours tentante pour une association dynamique !

- un résultat positif 2950,52 €, alors que le déficit 2018 était de 9963.02 €

- peu de dettes, principalement des dettes sociales constatées au 21 /12 et qui seront payées au 15 janvier.

- une trésorerie positive

- les fonds propres représentent 34,5 % du bilan ☑ une bonne structure financière qui permet d'envisager un développement et la recherche de subventions publiques dans de bonnes conditions

☑ Je voterai donc positivement ces documents

2 - une question : Comment expliquer la très forte augmentation des frais de déplacement salariés ? déplacements induits par le programme Leader ? ou autre explication ?

3 - un gros coup de gueule

Une augmentation des cotisations paysans de 60 € (malgré un rattrapage de 915, 75 € sur N-1) et une diminution de 32% des contributions des paysans !

C'est-à-dire que l'objectif d'un autofinancement de l'association a minima d'environ 100 K€ fixé lors du DLA n'est pas atteint. Cet autofinancement est pourtant indispensable pour garantir la pérennité et l'autonomie de l'association (ne pas dépendre uniquement des subventions publiques au gré des alea politiques)

L'AMAP, c'est avant tout un partenariat solidaire qui repose sur deux piliers : les AMAPiens - nes et les paysans.

Que des paysans se posent encore la question de leur adhésion aux AMAP de Provence et au MIRAMAP, c'est inadmissible !!

Les arguments ont déjà été développés et je ne les reprendrai pas, mais je trouve cela particulièrement injuste pour les paysans qui cotisent, apportent leur contribution et donnent ainsi tout son sens au partenariat solidaire AMAPiens-nes / paysans.

C'est également injuste pour les AMAPiens- nes qui assurent bénévolement l'organisation des livraisons, préparent les contrats, organisent des événements pour faire connaître encore plus largement le modèle AMAP et qui cotisent à hauteur de 44 000 €.

C'est profiter à bon compte de l'image très positive des AMAP renvoyée par les nombreux articles de journaux et émissions de TV.

La crise du COVID a démontré une fois de plus la solidité et l'efficacité du partenariat solidaire. Sans ce partenariat, pas d'AMAP et personne ne devrait pouvoir revendiquer le terme AMAP sans contribution au réseau régional et interrégional. A mon sens les AG de LADP et du MIRAMAP devraient se prononcer clairement sur ce sujet, avec lucidité, sans naïveté. Les documents financiers, cela sert aussi à se poser des questions sur la stratégie !

Pas de stratégie sans définition du bon modèle économique, tout est lié ! »

Merci pour votre analyse et nous comprenons vos remarques.

Nous communiquons avec une majorité de paysans par mail : ils reçoivent nos brèves, nos appels à cotisations, des informations diverses sur des formations ou des actions de nos partenaires. Cependant, nous savons qu'un certain nombre d'entre eux ne lisent pas nos mails (mauvaise adresse mail, SPAM, surcharge de boîte mail, etc.). Il ne faut pas oublier que l'isolement est un risque majeur dans le métier de paysan. En revanche, il est très clair que dès que nous avons un lien direct avec un paysan, l'adhésion est beaucoup plus facile : ce dernier identifie son interlocuteur, et le réseau devient moins « abstrait ».

Nous avons besoin des référents d'AMAP pour rappeler qu'être en AMAP, c'est aussi être en réseau. C'est soutenir le mouvement des AMAP. Il est important de rappeler qu'il existe un réseau régional car vous êtes en lien direct avec eux. Les amapiens n'ont pas à être les seuls à soutenir le réseau. Comme vous dites très justement, l'AMAP regroupe amapiens ET paysans. Pour 2020, nous espérons recevoir au minimum la cotisation de 150 paysans. Mais depuis deux années, le nombre reste fort par rapport aux précédentes années, il n'est pas à la baisse.

Le poste frais de déplacement des salariés et administrés comprend 5000 € de déplacement dans le cadre du LEADER et 1250 € de déplacement pour le fonctionnement/animation, soit un total de 6250 €.

« Comment puis-je visualiser les documents? »

Les documents sont disponibles sur la convocation transmis par mail le 9 septembre 2020 et sur notre [site internet](#).

« Le confinement a-t-il eu un impact sur les recettes et les dépenses ? »

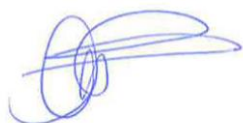
A l'heure actuelle, il n'y a aucun impact sur les dépenses car les dépenses les plus importantes sont les charges salariales. Les salariées ont continué à travailler pendant les deux périodes de confinement. Pour les charges fixes, elles n'ont pas pu être annulées car le paiement ne dépend pas du confinement. Dans les deux cas, elles sont dues. Et pour finir, les charges liées à des projets (dites variables), sont prises en charge par un financement. Si elles ne sont pas réalisées, en contrepartie, la recette ne sera pas valorisée. Il n'y donc pas de d'incidence sur le budget.

En revanche sur les recettes, le confinement a permis de mettre en valeur le partenariat AMAP et de montrer la résilience de notre mouvement. Cela a également permis de montrer l'intérêt de notre réseau. Peut-être que cela se ressentira sur nos adhésions...

Pour finir, nous remercions tous les adhérents qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire et remercions tous ceux qui nous soutiennent. C'est grâce à eux principalement que nous existons.

Fait à Orgon, le 12 novembre 2020,

Mireille BERTOLA, porte-parole amapienne



Denis CAREL, porte-parole paysan en AMAP

